

FREPPÉL Charles Emule

Ne à OBERNAI 1^{er} juin 1827
Père magistral - Sem. Strasbourg
Prof. Histoire au Petit Sem. de Strasbourg
Prof. Suppléant de Philo. à l'Eccl. des
Carmes à Paris en 1850. Années
2 ans - Il fut pasteur de Bodeche et bien
de en Théo. à la Sorbonne.
Sup^{er} de S' Arbogast à Strasbourg - 1852
Chaplain de Ste Geneviève à Paris
Docteur en Sorbonne
Prof. d'Histoire sacrée à Fac. Théo. Paris
Prof. de Ste Geneviève
Précepteur à Angers en 1870 27 XII
Procuré 21 mars 1870 69
Sacré à Rome 18 avril 1870
Prend possession par Procureur 26. 4. 1870
Arrive à Angers 27 Juillet 70

Transport du cœur à
Obernai 19-20-21 juillet 1921
SR 1921 p. 415-425-524-562-
586-631-647-654-670-718-743

Reçue à Angers le 22 décembre 1891
SR. 1891 à partir de 1397

DIOCÈSE D'ANGERS

MANDEMENT DU CHAPITRE

DE

L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS

POUR L'EXERCICE DE LA JURIDICTION SPIRITUELLE

PENDANT LA VACANCE DU SIÈGE

LES CHANOINES ET CHAPITRE de l'Église Cathédrale d'Angers, le Siège vacant, au clergé et aux fidèles du diocèse, salut en N.-S.-J.-C.

C'est sous le coup d'une indicible douleur que nous vous adressons ces lignes.

Notre illustre évêque et bien-aimé Père en Dieu, Monseigneur CHARLES-EMILE FREPPEL, est mort aujourd'hui 22 décembre, à une heure de l'après-midi, dans la 65^e année de son âge et la 22^e de son épiscopat.

Bien que sa santé, depuis quelque temps, nous inspirât de vives inquiétudes, rien ne pouvait nous faire craindre une catastrophe aussi soudaine, lorsque, hier au soir, la maladie de notre vénéré Pasteur prit, tout à coup, un caractère très alarmant. Aussitôt il a pu recevoir, en toute connaissance, le sacrement d'Extrême-Onction et s'unir, avec une foi vive et une grande piété, aux prières que récitait à ses côtés, les membres de la famille épiscopale. Le lendemain matin nous eûmes nous-mêmes la consolation de nous rendre en corps auprès du malade et de réciter à son intention les prières des agonisants.

Nous n'essaierons pas de vous exprimer notre immense affliction qui est aussi la vôtre. Ce n'est pas le moment, non plus, de rappeler les mérites de la grande vie qui vient de s'éteindre, d'énumérer les travaux de notre éminent Prélat dans le diocèse, la part qu'il a prise dans les conseils publics, les œuvres sans nombre de son zèle, de son talent et de sa charité. Cette belle existence, dont l'éclat rayonnait sur le pays et dans toute l'Église, sera mise en lumière à son heure et par la main de l'histoire. L'épiscopat de Monseigneur Freppel dans le diocèse d'Angers restera, pour notre province, l'un de ses meilleurs titres de gloire et le sujet d'une éternelle reconnaissance envers Dieu qui nous l'avait donné.

Nous avons, aujourd'hui, un autre devoir à remplir, celui de

pourvoir à la juridiction spirituelle pendant la vacance du Siège. Mais si le vide est immense, nous avons, du moins, la consolation de le combler comme nous l'eût demandé lui-même le Pontife vénéré qui vient de nous quitter.

C'est pourquoi, réunis en assemblée capitulaire et, le saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons nommé vicaires capitulaires :

M^{er} Chesneau et M^{er} Pessard, prélats de la Maison de Sa Sainteté, précédemment vicaires généraux.

Et sera le présent Mandement lu et publié aux prônes des messes paroissiales dans tous le diocèse, le saint jour de Noël.

Donné à Angers sous nos seings, notre sceau et le contre-seing du Secrétaire du Chapitre, le 22 décembre 1891.

MARICOURT, doyen, Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

BAZIN, chanoine, archiprêtre de la Cathédrale.

GOUPIL, chanoine.

THIBAULT, chanoine.

CHERRUAU, chanoine.

DUBOIS, chanoine.

ROGERON, chanoine.

Le Secrétaire du Chapitre,

E. GRIMAULT, chanoine.

ORDONNANCE

DE

MM. LES VICAIRES CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE D'ANGERS, LE SIÈGE VACANT

CONCERNANT LES OBSÈQUES DE

Monseigneur CHARLES-ÉMILE FREPPEL, évêque d'Angers

Décédé le 22 décembre 1891

Les Vicaires Capitulaires du diocèse d'Angers, le siège vacant, se trouvant dans la douloureuse nécessité de pourvoir aux obsèques d'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU CHARLES-EMILE FREPPEL, évêque d'Angers, ont arrêté et ordonné ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — A partir du jeudi 24 décembre, à midi, jus-

qu'au mardi 29 décembre, au matin, le corps du Prélat sera exposé dans la chapelle de l'Evêché.

ART. 2. — Le Chapitre s'y rendra pour faire l'Absoute, le samedi 26 et les deux jours suivants à l'issue des Complies.

ART. 3. — Le clergé de la ville, dans l'ordre suivant, viendra chanter une partie de l'Office des morts près de la dépouille mortelle du défunt :

Samedi 26 décembre

Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur, à neuf heures du matin, les deux premiers Nocturnes suivis de l'Absoute.

Sainte-Thérèse, à dix heures, le 3^e Nocturne avec Laudes et Absoute.

Saint-Jacques, à deux heures, Vêpres et Absoute.

Saint-Joseph, à trois heures, Vêpres et Absoute.

Lundi 28

Notre-Dame, à neuf heures, les deux premiers Nocturnes, suivis de l'Absoute.

Saint-Laud, à dix heures, le 3^e Nocturne, suivi de Laudes et de l'Absoute.

La Trinité, à deux heures, Vêpres et Absoute.

Saint-Serge, à trois heures, Vêpres et Absoute.

ART. 4. — MM. les Aumôniers des Communautés, Hospices et Collèges, et les Prêtres habitués se réuniront au Clergé de leurs paroisses respectives.

Les Religieux des différents Ordres et Congrégations sont invités à réciter pareillement l'Office des Morts dans la Chapelle funéraire.

ART. 5. — Le vendredi 25 et les jours suivants, des Messes basses seront dites dans la Chapelle, de sept heures à huit heures et demie, et le mardi 29, à sept heures.

ART. 6. — La Chapelle sera ouverte au public de sept heures du matin à cinq heures du soir.

ART. 7. — Le lundi 28, à l'issue des Complies, le Chapitre chantera dans l'Eglise Cathédrale les Matines des Morts. Le Clergé de la ville et le Séminaire sont invités à y assister.

ART. 8. — Le lundi 28, veille de la sépulture, à sept heures du soir, on sonnera toutes les cloches des églises et des chapelles de la ville.

ART. 9. — Le mardi 29, tout le Clergé de la ville, les Religieux, les Ecclésiastiques étrangers à la ville qui pourront prendre part à la cérémonie des obsèques, devront être rendus en habit de chœur à la Cathédrale, à neuf heures précises, pour assister à la levée du corps, à la procession, à la messe solennelle et à l'inhumation.

Donné à Angers, sous notre seing et le sceau du Chapitre, le 23 décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

F. CHESNEAU, *vic. capitul.*

J.-A. PESSARD, *vic. capitul.*

Derniers moments de Monseigneur

Ce fut dans la nuit du lundi 22 décembre, que Monseigneur fut saisi par la crise qui devait l'emporter. Après son dernier discours à la Chambre, il était revenu à Angers jeudi dernier, extrêmement fatigué. L'ordination, qui devait avoir lieu deux jours après, causait à son entourage de vives appréhensions. Mais à tous les conseils de la prudence, il opposait l'énergique volonté de remplir son devoir : « Quand je devrais me traîner sur les genoux, disait-il, j'irai à la Cathédrale ! » Toutefois il consentit à partager en deux journées la nouvelle fatigue qu'il allait affronter. Le samedi eut lieu l'ordination des ordres majeurs ; celle des ordres mineurs et la cérémonie de la tonsure furent renvoyées au lendemain. Hélas ! il ne devait pas remplir cette seconde partie du programme. Toute la journée du dimanche, Monseigneur dut garder la chambre, montrant à tous, malgré la souffrance, un visage sans faiblesse. Le lundi, il put encore faire quelques lettres, protestant qu'il n'était pas malade, et recevoir, comme d'ordinaire, ses chers commensaux.

Il était neuf heures, quand il se coucha, le lundi au soir. Son fidèle domestique se tenait dans un cabinet voisin, lorsqu'il s'entendit appeler. C'était l'heure où, presque chaque soir, depuis quelque temps, des crises très pénibles de suffocations s'emparaient du malade. Monseigneur, oppressé de nouveau, était sur son séant. Il hésitait pour se lever tout à fait et se rendre sur son fauteuil, quand il porta vivement la main à son front : « Oh ! que j'ai mal ! » cria-t-il ». Au même moment, sa parole s'embarrassa et il s'affaissa dans les bras de son domestique.

Aussitôt furent appelées en hâte toutes les personnes de l'Evêché. Une congestion cérébrale s'était déclarée et le mal faisait de rapides progrès. Soutenu dans un fauteuil et très agité, Monseigneur avait presque perdu l'usage de la parole ; néanmoins il gardait sa connaissance. Pendant que l'on courait chercher un médecin, les commensaux en larmes, M^{sr} Pessard, M^{sr} Maricourt, M. Grimault, M. Thibault et M. Pinier, s'étaient mis en prières autour du malade et lui suggéraient de pieuses pensées. M^{sr} Pessard lui avait, tout d'abord, donné l'absolution en lui appliquant l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

Bientôt arriva M. le docteur Thibault. Monseigneur fut replacé sur son lit et l'on employa, hélas ! sans grand résultat, tous les moyens de le soulager. M. le Curé de la Cathédrale venait d'apporter les Saintes-Huiles. On prévint le malade qu'il allait recevoir l'Extrême-Onction, et il fit un signe pour qu'on lui mît au cou sa croix pectorale. Alors M^{sr} Pessard lui administra le sacrement des mourants et Monseigneur se recueillit visiblement pendant la cérémonie.

De temps à autre, la parole lui revenait un peu et il cherchait à se faire comprendre. Comme on lui demandait s'il reconnaissait les personnes qui l'entouraient, il fit signe que oui et il s'efforça de prononcer plusieurs noms. Il prononça aussi le nom de son confes-

seur, le R. P. Julien, gardien des Capucins, qui était venu le confesser la veille.

Vers onze heures arriva M. le docteur Dezanneau. Le mal empirait. Tout le côté droit du malade était paralysé; la respiration s'embarrassait de plus en plus. Un moment la mort parut imminente. Alors furent récitées les prières des agonisants, le chapelet et diverses autres prières.

Après minuit, M^{sr} Chesneau, vicaire général, qu'on était allé prévenir, vint joindre ses prières à celles de la famille épiscopale. Vers deux heures du matin, sous l'influence des bons soins que lui prodiguait une religieuse de l'Espérance, Monseigneur parut se ranimer. Il put même adresser à M. l'abbé Pinier, qui se tenait alors à son chevet, ces deux mots : « Adieu, adieu ! » en lui pressant la main. A diverses reprises, aussi, et avec une grande énergie, il demanda de l'eau de Lourdes.

Ces alternatives de prostration et de retour à la vie devaient se renouveler toute la nuit. Le lendemain mardi, dans la matinée, Monseigneur reconnut encore le P. Julien qui lui donna une dernière absolution. Mais le mal continuait impitoyablement son œuvre. M. le docteur Farge, qui vint alors près du malade, ne put que constater son état désespéré. On l'avait recommandé aux prières des fidèles, le matin, dans toutes les églises de la ville. La marche foudroyante de la maladie n'avait pas laissé le temps d'écrire dans tout le diocèse. A dix heures, le vénérable Chapitre vint, en corps, assister de ses prières l'agonie du malade.

Vers midi, il fut visible que le dénouement approchait. Toute l'assistance s'agenouilla pour recommander à la bonté divine l'âme du grand évêque qui allait mourir. A midi quarante minutes se produisit la crise suprême : *Proficiscere, anima christiana*, dit une voix en prononçant les dernières paroles des prières des agonisants. A ce moment le visage du malade s'injecta, une convulsion dernière le souleva, puis il s'affaissa doucement en laissant échapper un cri qui fut comme le dernier écho de sa grande voix. Elle était éteinte pour toujours.

Les Télégrammes

A peine la nouvelle de la mort de Monseigneur fut elle connue qu'une explosion de sympathies et de regrets s'éleva sur tous les points du pays.

Nous ne pouvons enregistrer tous les télégrammes qui arrivèrent alors et ceux qui arrivent encore à l'Evêché à l'heure où nous écrivons. Ce qu'on va lire suffira pour donner une idée des sentiments qui ont accueilli dans toute la France, dans l'Eglise, la perte immense que nous venons de faire.

Son Em. le Cardinal Rampolla avait déjà télégraphié dès qu'il avait appris la maladie de Monseigneur :

« Saint Père priant Dieu pour évêque d'Angers dangereusement malade lui envoie bénédiction apostolique sollicitée. — Cardinal RAMPOLLA. »

Après la mort :

« Appris avec le plus profond regret mort inopinée. Saint Père prie Dieu pour repos de son âme et vous bénit. — Card. RAMPOLLA. »

« De Rome. — Profondément ému, regrette immense perte, offre ses condoléances Chapitre, ses prières pour cher décédé. PARROCHI. — cardinal-vicaire. »

M^{sr} Mermillod, dans un télégramme que nous ne pouvons retrouver, envoya également l'expression de ses vives condoléances.

« Profondément affligé de la perte faite par Eglise de France, partage deuil de l'Eglise d'Angers, prie pour l'âme du vénérable et courageux évêque. — FRANÇOIS, cardinal Richard, archevêque de Paris. »

« M'associe du fond du cœur à votre grande douleur, perte irréparable, je prie pour le cher et vénéré défunt. — Cardinal DESPREZ, archevêque de Toulouse. »

« Condoléances profondes au vénéré Chapitre et Clergé, nous pleurons avec vous, grande perte pour votre diocèse et pour l'Eglise. — ADOLPHE, évêque de Strasbourg. »

« Consterné d'apprendre triste nouvelle, j'associe prières et douleur aux vôtres. — GONINDARD, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Rennes. »

« Reçu dépêche hier, douleur profonde, uni dans le deuil et la prière au diocèse d'Angers, irai aux obsèques. — CLOVIS, évêque de Luçon. »

« Je m'unis de cœur à votre douleur. L'Eglise, et la France font une perte que l'avenir rendra tous les jours plus sensible et plus regrettable. Agréer mes humbles respects pour vous et mes condoléances en union avec tout votre diocèse. — A. DE CABRIÈRES, évêque de Montpellier. »

« La douloureuse nouvelle que nous recevons nous frappe au cœur. La mort de M^{sr} Freppel est une grande perte pour l'Eglise de France, un malheur irréparable pour le diocèse d'Angers, et pour sa chère Bretagne un immense chagrin que je ressens plus que personne. *Bonum certamen certavit.* — THÉODORE, évêque de Quimper. »

« Immense malheur. Vives condoléances. — FALLIÈRES, évêque de Saint-Brieuc. »

« Partage votre deuil qui est celui de la France et de l'Eglise, douloureuses et profondes sympathies. — Evêque de Clermont. »

« Prend vivement part au deuil du diocèse d'Angers et prie pour illustre défunt. — TRÉGARO, évêque de Séez. »

« L'évêque de Laval, profondément ému, partage votre deuil et le deuil de l'Eglise. »

On comprendra que nous ne puissions citer tous ces témoignages de l'Episcopat qui sont arrivés également de Tours, Nantes, Le Mans, Blois, Poitiers, Limoges, Cambrai, Vannes, Beauvais, etc., etc.

M^{sr} l'Archevêque de Tours écrit :

« Je prends une part bien sensible à la perte que viennent de faire l'Eglise d'Angers, la province et la France, dans la personne de M^{sr} Freppel. »

Monseigneur de Vannes : « Quelle douloureuse nouvelle nous apportent les journaux de ce matin ! Je pleure et prie avec vous tous. »

Monseigneur du Mans : « Je suis atterré et je partage votre douleur. J'avais vu M^{sr} Freppel, le 9, à Paris. Nous avons causé très longuement et j'avais admiré la lucidité de son esprit, la netteté de son langage. Les traits avaient vieilli, mais, somme toute, j'étais sorti enchanté et rassuré. Et aujourd'hui il faut se courber devant la triste réalité et s'incliner sous la main de Dieu ! Le vaillant d'Israël est allé recevoir la récompense ; mais qu'il va nous manquer, pour les combats de chaque jour ! »

Voici quelques autres dépêches de diverses provenances :

« Je veux que vous parvienne aussitôt l'expression de notre vive douleur, nous prenons la plus grande part à ce deuil de votre diocèse et de l'Eglise. — DELATTE, abbé de Solesmes. »

« Suis consterné de la terrible nouvelle reçue à l'instant. M'associe du fond du cœur à votre douleur. Veuillez m'informer des dispositions relatives aux obsèques. — ALBERT DE MUN. »

« Apprenons mort de Monseigneur. Famille et Corporation envoient douloureuse sympathie. Malheur immense pour la patrie et pour Eglise. — LÉON HARMEL. »

« Profonds regrets pour la perte immense qu'Eglise et France éprouvent. — CLAUDIO-JANNET. »

« Nous apprenons avec une profonde douleur la mort de M^{sr} Freppel : au nom des lecteurs du *Courrier du Finistère* et du *Courrier de la Cornuaille* ; au nom de nos actionnaires et de nos collaborateurs je m'associe au deuil du diocèse d'Angers. Le Finistère et notre arrondissement de Brest plus spécialement font une perte irréparable. — DE DIEULEVEULT, président du Conseil d'administration, à Brest. »

La Presse

« La triste nouvelle de la mort de Mgr Freppel, dit *l'Univers*, est l'événement qui occupe aujourd'hui la Presse. Tous les journaux, sans distinction de parti, rendent hommage à cette grande figure. Ils font surtout l'éloge de sa loyauté comme de son talent incomparable et de son infatigable activité.

« La stupeur où nous plonge cette douloureuse nouvelle ne nous permet pas de rien ajouter aujourd'hui, sinon que l'évêque d'Angers, vaillant jusqu'au bout, est mort peut-on dire, dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, car, malgré sa grande fatigue il avait voulu faire lui-même samedi dernier la cérémonie de l'ordination.

« Ce grand effort a été sa dernière œuvre.

« Sa mort est une perte irréparable pour l'Eglise de France dont il était la gloire et dont, comme évêque et comme député, il a, jusqu'à épuisement, défendu tous les droits. »

Le Soleil :

« L'évêque d'Angers avait fini par conquérir la sympathie et le respect de ses adversaires ; nous en avons surpris hier l'aveu sur bien des lèvres républicaines.

« A la Chambre, il obtenait le silence, l'attention et même parfois une arrière sympathie dont les plus bourrus avaient de la peine à se défendre. »

Le Petit Journal :

« Ses adversaires comme ses coreligionnaires politiques lui reconnaissent une énorme valeur oratoire. C'est une perte réelle pour la tribune française. »

Le Matin :

« Mgr Freppel vient de mourir en sa ville épiscopale. On avait remarqué, il y a quelques jours, la fatigue extrême du prélat, quand il avait pris part aux débats sur l'interpellation Hubbard. Il était l'un des plus remarquables orateurs de la Chambre, à coup sûr, le plus indépendant et le plus savant de la Droite.

« On a gardé le souvenir de son rôle patriotique pendant la guerre. Originaire de l'Alsace, il avait souffert jusqu'au fond de l'âme du démembrement de la Patrie. Il laisse un nombre considérable d'ouvrages savants, de brochures, de mandements célèbres. Il a touché toutes les questions avec une rare sûreté d'érudition, de talent et de lucidité.

« A la Chambre, toujours sur la brèche, prenant part à tous les débats, même à ceux qui ne relevaient pas directement de sa compétence, il était écouté avec déférence de tous les partis.

« Nous aurions voulu peindre en pied cette grande figure d'évêque, une des plus nobles de l'épiscopat contemporain.

« Pourquoi faut-il que la maladie ou la mort paralyse notre plume, quand elle essaie de reproduire les traits les plus vivants de nos prélats ? »

L'Autorité :

« C'est avec un profond sentiment de douleur que nous apprenons la mort de Mgr Freppel.

« On peut dire de l'éminent évêque qu'il meurt sur la brèche comme un vaillant soldat, ayant, selon la superbe expression de Bossuet, consacré à son pays et à l'Eglise le dernier effort d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.

« C'est marqué déjà pour ainsi dire par le doigt de la mort qu'il montait, il y a huit jours à peine, à la tribune dans la discussion de l'interpellation Hubbard. La voix était sans souffle, le geste languissant ; il n'était plus, physiquement, que l'ombre de lui-même, uniquement soutenu par ce qui seul était robuste en lui : sa foi et son courage.

« Le parti conservateur éprouve une perte cruelle dans la disparition de ce lutteur éminent et vaillant. Sa parole mordante, son éloquence virile et son infatigable ardeur étaient une force. Théologien de premier ordre et dialecticien émérite, il s'imposait à l'attention de ses adversaires, et les républicains qu'il méprisait à un si haut degré ne pouvaient s'empêcher de l'estimer.

« Tous les catholiques déploreront comme nous la mort de ce vaillant champion dont le nom demeurera désormais associé à la mémoire vénérée des hommes de cœur et de talent qui ont défendu sans la moindre défaillance leur foi religieuse et leurs convictions politiques. »

On comprendra que nous ayons cité de préférence plusieurs journaux qui ne sont pas religieux.

Tous les journaux, même adverses, dit l'Agence Havas, font l'éloge de Mgr Freppel.

La presse locale a été unanime pour saluer la mémoire de notre grand évêque.

L'Union de l'Ouest, qui doit disparaître dans quelques jours, publie la lettre suivante d'un de ses abonnés, qui, comme sa meilleure œuvre de la fin, lui propose d'ouvrir une souscription pour élever une statue à l'éminent évêque d'Angers.

« Angers, le 23 décembre 1891.

« Mon cher ami,

« Le grand deuil qui frappe l'Eglise et la France catholique, demande une grande manifestation durable, pour l'éminent prélat, dont nous déplorons tous la perte prématurée.

« Dans le cas où l'initiative n'aurait pas été prise encore par ailleurs, il serait beau, de la part de l'Union de l'Ouest, de provoquer une souscription publique de tous les catholiques de France et d'ailleurs pour l'érection d'une statue de notre éminent évêque, à Angers, sur le rond-point des Magnolias, en face de l'Université qu'il a fondée.

« Tous les partis sont unanimes à reconnaître en M^{gr} Freppel le patriotisme et le talent oratoire : notre municipalité ne voudra donc

pas refuser la concession du terrain et l'autorisation nécessaire, je me plais à l'espérer, et *il faut les DEMANDER DE SUITE.*

« En dehors de toute opinion, les Angevins ne peuvent oublier que l'évêque d'ANGERS a fait connaître, de nom tout au moins, notre beau pays au monde entier, et qu'ils ont profité à faciliter la reconnaissance des catholiques ; car l'érection de la statue en question ne pourra qu'embellir notre ville.

« Pour l'*Union de l'Ouest*, prendre cette initiative sera une belle fin ! La mort appelle les apaisements, qui sont l'apanage des grands cœurs.

« Votre dévoué. »

A la Chambre

On lit dans l'*Univers* :

Quand même M. Floquet n'aurait pas été préoccupé de réparer le tort qu'il s'est donné l'autre jour en offensant, par une injure et par une sottise, la mémoire de Pie IX, il se serait efforcé de parler convenablement de Mgr Freppel. Le président attache beaucoup de prix à la fonction qui lui incombe de saluer les morts. Il y déploie de la gravité ; il s'y montre scrupuleux. Hier, avant l'ouverture de la séance, toute la Chambre ressentait l'émotion dont il était agité. On savait que M. Floquet mettrait tous ses soins à s'acquitter de ce devoir de convenance et de justice.

La Chambre se rendait compte qu'elle avait, elle aussi, à racheter une offense obstinée. Elle songeait à la somme d'efforts prodigieux que le défunt avait dû dépenser, pendant dix ans, pour faire comprendre la force des doctrines qu'il défendait ; pour faire reconnaître sa valeur personnelle. Le souvenir des luttes où Mgr Freppel s'est épuisé à combattre une ignorance colossale ; où, debout en face de quatre cents adversaires, il avait à dominer de folles fureurs pour rappeler ensuite les droits de la science, de la logique et du sens commun ; ce souvenir était présent à tous les esprits. En dépit de la résistance qu'il a rencontrée jusqu'à la fin, Mgr Freppel avait conquis l'ascendant de la supériorité intellectuelle.

Bien souvent, après un débat passionné où le puissant orateur avait dû répandre des trésors d'érudition ; argumenter à l'improviste sur de vastes théories, sur des faits complexes, embrouillés par la passion antireligieuse ; fournir séance tenante une réfutation péremptoire, bien souvent, dans les couloirs, on recueillait ce mot prononcé par l'adversaire : « Il est fort, l'évêque ! » Et ainsi l'estime qu'il attirait sur lui profitait à la cause qu'il défendait intrépidement. Fort, vaillant et bon, tel le connaissaient ceux-là mêmes qui le poursuivaient d'ignobles railleries. On savait que, tout entier à la pensée, à la doctrine, à la vérité, il restait indifférent aux injures. Vraiment, il ne les entendait pas. Hier la majorité s'est souvenue que, pour rendre hommage à cet homme, elle avait toujours exigé qu'il eût cent fois raison.

A plusieurs reprises, toute la Chambre s'est unie, par des

applaudissements prolongés, aux paroles émues de M. Floquet. Ce n'est pas seulement au député, c'est à l'évêque que s'adressaient les éloges chaleureux. Le titre qu'une hostilité vulgaire lui avait persévéramment refusé, lui a été reconnu sans conteste. Par la voix de son président, la Chambre a salué la mémoire impérissable de « Monseigneur Freppel. »

Voici, d'après le *Journal Officiel*, le texte exact de l'allocution prononcée hier à la Chambre par M. Floquet, au sujet de la mort de Mgr Freppel :

M. le Président. — Messieurs, vous le savez déjà, comme toute la France, la Chambre vient de faire une perte cruelle. Dans ces cathédrales où lui-même il a fait entendre tant d'oraisons funèbres, dont quelques-unes resteront historiques, Mgr l'évêque d'Angers sera glorifié par l'église pour les services qu'il lui a rendus et pour ses vertus. (*Très bien ! très bien !*)

Ici, je dois adresser au nom de l'Assemblée notre dernier et respectueux salut au collègue éminent qui laissera un grand vide parmi ceux qui l'entouraient de plus près et qui manquera à la tribune française. (*Approbaton sur plusieurs bancs.*)

Il appartenait à la forte race de ces hommes du clergé qui, depuis la réunion des ordres de 1789, entrèrent volontairement dans les assemblées de la nation pour y défendre, avec les armes de la liberté moderne, leurs croyances et leurs traditions.

Le jour où mon illustre prédécesseur Gambetta donnait pour la première fois la parole « à M. le député Freppel », notre nouveau collègue répondit à cet appel par ces mots : « M. le président vient de me donner un titre dont je m'honore et dont je suis fier. »

En invoquant ainsi l'égalité nécessaire entre tous les représentants du peuple, M. le député Freppel savait bien qu'elle ne porterait aucune atteinte à la déférence qui lui était due dans les relations personnelles, dans ces rapports de chaque jour que sa haute affabilité et sa bonne humeur rendaient si faciles, j'allais dire si affectueux. (*Très bien ! très bien !*)

Il savait aussi que sa persévérante éloquence lui ferait retrouver dans la lutte des opinions, au milieu des plus ardentes controverses, dans la pleine lumière des débats publics, une partie de cette autorité que lui donnaient ailleurs la foi et l'obéissance des fidèles. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

Cette éloquence était bien celle qui convient aux libres délibérations des Assemblées politiques, prodigue d'elle-même, toujours prête à la lutte armée depuis longtemps sur toutes les questions, également à l'aise dans la revendication des plus grands principes et dans le maniement de la tactique la plus souple.

Elle valut à notre collègue plus d'un succès parlementaire. Elle eut la bonne fortune de réunir plusieurs fois tous les cœurs dans une émotion commune. C'était dans ces jours de véritable apaisement où, nous entraînant au-dessus de nos querelles, ce fils de l'Alsace bien-aimée nous parlait de la France, de ses espérances

et de son devoir patriotique. (*Applaudissements répétés sur tous les bancs de la Chambre.*)

Ces jours-là, son éloquence était faite non seulement des paroles qu'il prononçait à la tribune, mais du souvenir des appels saintement passionnés que l'évêque patriote adressait jadis à tous ceux qui dépendaient de lui et auxquels il dictait le devoir. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

« Le devoir a grandi avec le péril ; les dévouements ordinaires ne suffisent pas à la situation qui nous est faite par des capitulations désastreuses. Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur : or, c'est au clergé à donner l'exemple autant qu'il est en lui. » (*Applaudissements.*)

Cette Chambre, qui n'appartient pas aux doctrines politiques de l'évêque d'Angers, me permettra d'envoyer en son nom, au patriote qui vient de nous quitter, l'hommage du sentiment de profonde tristesse qui nous est commun à tous. (*Applaudissements prolongés sur tous les bancs.*)

La chapelle ardente

Jedi, à midi, le corps de notre illustre évêque a été exposé dans la crypte de l'évêché. A l'heure où nous écrivons, des milliers de personnes sont déjà venues ou continuent de défilier devant ses restes sacrés. Sur un vaste lit d'honneur, entouré de cierges et de lampadères, le corps repose à découvert, à peine défiguré par la mort. Suivant les prescriptions liturgiques, Monseigneur est revêtu de ses insignes pontificaux, de l'amict, de l'aube, des tuniques et de la chasuble violettes. Il porte autour du cou la croix pectorale et l'anneau épiscopal brille à son doigt. Il tient entre les mains son chapelet et son crucifix, le même qui fut mis aussi entre les mains de sa mère, quand elle fut morte.

Le corps, embaumé par les soins de MM. les docteurs Dezanneau, Farge et Thibault, semble reposer dans le sommeil. C'est un spectacle émouvant au suprême degré que celui de la foule empressée qui vient contempler une dernière fois les traits de son vénéré Pasteur. Dans la seule journée de Noël, plus de vingt mille personnes se sont présentées.

Le diocèse d'Angers était fier de son grand Evêque. Les pauvres, surtout, qu'il a si largement secourus, pleurent son trépas prématuré. Des personnes de tout rang s'empressent de faire toucher au corps du Pontife quelque objet que cet attouchement va rendre précieux. Les yeux sont mouillés de larmes. Aucun éloge ne sera au-dessus de ces touchantes démonstrations.

Monseigneur à la Chambre

Séance du 15 décembre 1891

On comprendra le sentiment avec lequel nous donnons ici le dernier discours de Monseigneur à la Chambre. L'espace nous avait fait défaut, la semaine dernière, pour le reproduire, et lui-même

Mais M. Dubost, avec lequel j'ai assez discuté sur ces points il y a quelques années, sait bien que cette crainte doit avoir disparu avec la nouvelle loi municipale, qui a exonéré, malgré mes efforts, la commune de toute participation obligatoire aux dépenses du culte autres que les grosses réparations des édifices, dont elle est ou dont elle est censée être propriétaire. Et encore, dans ce cas, il faut que la fabrique y emploie préalablement l'excédent de ses ressources.

Il n'y a donc aucune crainte à concevoir pour les charges de la commune. Il n'y a aucun motif sérieux de changer la situation actuelle, et il existe, au contraire, les raisons les plus graves, des raisons péremptoires pour ne pas tenter une innovation qui soulèvera les plus vives protestations, car elle ne tendrait à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble le régime des fabriques et, par cette sorte de main mise sur des biens ecclésiastiques, apparaîtrait à quelques-uns comme la préface d'une nouvelle constitution civile du clergé. (Bruit à gauche.)

En effet, une loi du 23 octobre 1790 a été le déplorable précédent de cet article 86, en obligeant les administrateurs des fabriques à présenter leurs comptes au directoire du département qui devait les vérifier et les arrêter. Je ne pense pas que la Chambre veuille suivre sa commission dans la voie où celle-ci voudrait l'engager si témérairement, au grand détriment des fabriques et sans profit pour personne. (Applaudissements à droite.)

Écussons de Monseigneur Freppel

A l'occasion des services funèbres qui pourront être célébrés en dehors de la ville d'Angers pour le repos de l'âme de M^{sr} Freppel, on nous prie d'annoncer qu'on trouvera chez M. Belhomme, 14, rue de la Poissonnerie, à Angers, des écussons en or et couleurs sur fond noir de 0^m75 sur 0^m55 au prix de 3 francs.

Nous terminerons par l'article suivant de l'*Anjou* :

Monseigneur FREPPEL

Les débuts de M. l'abbé Freppel

M^{gr} Freppel (Charles-Emile), naquit le 1^{er} juin 1827, d'une famille de magistrats, à Obernai (Bas-Rhin).

Bachelier à 16 ans, il entra au grand séminaire de Strasbourg en 1844, et fut ordonné prêtre en 1849.

A peine diacre, il avait déjà professé l'histoire au petit séminaire de Strasbourg.

En 1850, M^{gr} Sibour, archevêque de Paris, l'appela dans la capitale pour lui confier le cours de philosophie à l'école des Carmes ; mais l'évêque de Strasbourg venait de fonder dans sa ville épisco-

pale un collège catholique libre ; il fit valoir ses droits sur le jeune professeur, qu'il nomma directeur du collège de Saint-Arbogaste.

En 1852, l'abbé Freppel concourt pour une place de chapelain de Sainte-Geneviève : admis après de brillantes épreuves, il ouvre, pour la jeunesse des écoles et continue pendant trois ans, un cours de conférences religieuses dont le quartier latin n'a pas perdu le souvenir.

A l'expiration du terme de trois ans assigné aux fonctions de chapelain de Sainte-Geneviève, M. Freppel, déjà reçu docteur en théologie, fut nommé professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. Il occupa avec éclat cette chaire où l'avaient précédé les Gerbet, les Cœur et les Dupanloup.

Son cours était un des plus suivis de la capitale ; l'éminent professeur publia ses leçons à la fin de chaque année. Dix volumes ont paru successivement, traduits en plusieurs langues ; ils ont recueilli les suffrages de tout ce qu'il y a en France et en Europe de juges compétents et éclairés.

A côté de son enseignement à la Sorbonne, l'abbé Freppel poursuivit le cours de ses prédications dans la capitale et en province. Toutes les églises de Paris ont entendu tour à tour sa voix éloquente. Ses principales stations d'Avent et de Carême ont été celles de la Madeleine, de Saint-Roch, de Sainte-Clotilde, de Saint-Louis-d'Antin, de Notre-Dame-de-Lorette, de Saint-Germain-l'Auxerrois.

En 1862, M. l'abbé Freppel fut invité à prêcher le Carême à la chapelle des Tuileries, devant l'Empereur et l'Impératrice. Cette série d'instructions a été publiée sous le titre de : *La Vie chrétienne*.

En 1863, les vicaires capitulaires, administrant le diocèse de Paris pendant la vacance du siège, le chargèrent de prononcer en l'église métropolitaine de Notre-Dame l'oraison funèbre de Son Eminence Mgr le cardinal Morlot, archevêque de Paris.

En diverses circonstances, il se vit appelé par les évêques de province à prêcher dans leurs cathédrales, notamment à Orléans où il prononça à deux reprises le panégyrique de Jeanne d'Arc, le jour anniversaire de la délivrance de cette ville.

**

A la double tâche du professeur et du prédicateur, M. l'abbé Freppel n'a cessé de joindre les travaux de l'écrivain et du controversiste. Depuis les *Annales de philosophie chrétienne* jusqu'au *Correspondant*, il n'est guère de journal ou de revue catholique qui n'ait publié de ses articles. Tout le monde sait avec quel éclat il a pris part aux controverses soulevées par la *Vie de Jésus* de M. Renan. Son *Examen critique* de ce livre a eu vingt éditions en France et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. En Italie, on en a fait quatre versions différentes et trois en Allemagne.

L'Examen critique des apôtres, du même auteur, n'a pas rencontré un accueil moins favorable dans le monde scientifique.

En 1867, nommé doyen de l'église Sainte Geneviève, M. l'abbé Freppel était aussi chanoine honoraire des cathédrales de Paris, de Strasbourg, de Troyes.

En 1869, Pie IX fit appel aux lumières de l'éminent professeur qui fut désigné par le Saint-Père pour prendre part à Rome aux travaux préparatoires du Concile du Vatican en qualité de Consul-
teur.

Il prit part au Concile œcuménique et le dogme de l'infaillibilité n'eut pas de meilleur défenseur.

Le Prélat

Nommé évêque d'Angers le 27 décembre 1869, il fut préconisé le 21 mars 1870 et sacré le 18 avril suivant. Le 27 juillet, il faisait son entrée à Angers et était reçu comme en triomphe.

Cette époque terrible révéla les hautes qualités patriotiques et l'activité infatigable du nouveau prélat. L'évêché devint un véritable centre d'union au milieu du désarroi général. En toutes circonstances, Mgr Freppel faisait preuve du plus ardent dévouement à la cause nationale, multipliant les secours de toute nature ; organisant et dirigeant les ambulances installées au Grand-Séminaire et dans les communautés religieuses ; encombrant jusqu'à ses appartements privés de vêtements de laine, de linge pour les blessés, qu'il réunissait et qu'il faisait distribuer à nos soldats ; envoyant en Allemagne des prêtres porteurs de secours pour nos prisonniers ; faisant des allocutions aux mobiles à leur départ ; écrivant une lettre mémorable au roi de Prusse pour protester contre l'annexion de l'Alsace, son pays natal ; créant des œuvres, qui existent encore, pour les orphelins de la guerre ; bâtissant une magnifique église au Sacré-Cœur pour remercier Dieu de la protection qu'il avait accordée à l'Anjou, en arrêtant, contre toute prévision, l'armée allemande aux limites du diocèse.

La paix conclue, l'activité de Mgr Freppel ne fit que grandir ; s'occupant tout d'abord de l'éducation, il fondait à Angers une école des hautes études pour la préparation des ecclésiastiques à la licence ès-lettres, et un externat ; à Saumur, un collège de plein exercice.

La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur lui permit de réaliser l'un de ses vœux les plus chers, dont il avait à maintes reprises entretenu ses diocésains : la résurrection de l'antique Université d'Angers. De concert avec les évêques des diocèses voisins, il ne négligea rien pour mener à bonne fin une si grande œuvre. Il adressa aux catholiques de chaleureux appels qui furent d'autant mieux écoutés que le prélat consacrait à l'entreprise ses ressources personnelles. Aussi, tant d'efforts ont-ils été couronnés : l'Université est aujourd'hui florissante. Ses succès ne datent pas d'hier. Aucun étranger ne vient à Angers sans visiter le magnifique palais universitaire.

Ces grandes créations n'absorbèrent cependant pas l'activité du prélat. Il arrivait à Angers avec une science très grande. Se mettre au courant de la législation civile-ecclésiastique, devenir maître de ces mille détails précis, fut pour lui l'œuvre de quelques mois. Aussi s'occupait-il des affaires de chaque paroisse dans leurs

moindres détails. Toute circulaire ministérielle attentatoire aux libertés de l'Eglise était immédiatement réfutée, et Dieu sait avec quelle clarté il faisait justice des prétentions de ces missives !

L'éminent prélat travaillait beaucoup. Chaque matin, après avoir célébré la messe, il dépouillait son courrier toujours considérable ; il répondait de suite aux lettres qui lui étaient adressées. Puis, vers dix heures, quelquefois plus tôt, sa porte était ouverte à tous ceux qui avaient à lui parler, prêtres ou laïques. Demander une heure d'audience était chose inutile, la requête pouvait même rester sans réponse, car Monseigneur se tenait toute la journée à la disposition de ses diocésains. Les quelques loisirs que lui laissaient ses nombreuses occupations, il les consacrait à l'étude. Au reste, il travaillait avec une facilité prodigieuse. Les fortes études qu'il avait faites avaient enrichi son esprit des connaissances les plus variées. Sa mémoire était étonnante. Elle n'oubliait plus ce qui lui avait été confié. Aussi des hommes spéciaux ont-ils été souvent étonnés de trouver Monseigneur aussi compétent sur des questions complètement étrangères au ministère pastoral. On se rappelle le magnifique discours qu'il prononça sur les mathématiques, lors de l'ouverture de la Faculté des sciences à l'Université catholique d'Angers. Maintes fois, des officiers ont été surpris de l'entendre parler jusque dans les moindres détails des faits d'armes des guerres du premier Empire, de la guerre du Mexique, de la guerre de 1870. Monseigneur travaillait seul, faisait lui-même les recherches dont il avait besoin. Il composait avec une promptitude étonnante, et il était si sûr de sa pensée et de son style que jamais un secrétaire n'a recopié un seul de ses mandements. Ce qu'il écrivait était définitif, et c'est à peine si l'on apercevait deux ou trois ratures par page.

Monseigneur aimait à faire ses visites pastorales dans son diocèse. Il y consacrait un mois chaque année. Il aimait le peuple, le paysan ; il se plaisait à converser avec les hommes des champs, à s'enquérir de leurs besoins, de l'état de leurs moissons ; il aimait à bénir les petits enfants, à visiter les malades. Aussi ces voyages de paroisse à paroisse étaient-ils pour lui l'occasion de réceptions véritablement triomphales.

L'Evêque d'Angers était naturellement généreux. Aussi les pauvres qui se présentaient à l'Evêché n'étaient-ils jamais refusés et Sa Grandeur ne rougissait nullement de voir, chaque mois, des mendiants en haillons remplir le vestibule de l'Evêché.

Œuvres

Les œuvres imprimées de Mgr Freppel forment déjà plus de trente volumes, répartis principalement en trois grandes séries, savoir :

1° COURS D'ÉLOQUENCE SACRÉE A LA SORBONNE, comprenant dix volumes : Les Pères apostoliques et leur époque. — Les Apologistes chrétiens au deuxième siècle : *1^{re} série* : Saint Justin ; *2^e série* : Tatien, Hermias, Athénagore, Théophile d'Antioche, Mélicon de

Sardes, etc. — Saint Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles. — Tertullien. — Saint Cyprien et l'Eglise d'Afrique au troisième siècle. — Clément d'Alexandrie. — Origène.

2° ŒUVRES ORATOIRES ET PASTORALES, comprenant dix volumes (19 éloges funèbres, 22 panégyriques, homélies, lettres pastorales et mandements de carême, allocutions au clergé et aux communautés religieuses, discours de circonstance.....).

3° ŒUVRES POLÉMIQUES ET POLITIQUES, comprenant neuf volumes : *Examen critique de la vie de Jésus*, par M. Renan. — *Examen critique des Apôtres*, de M. Renan. — Réfutation de M. Havet, et toute la série des discours prononcés par Monseigneur l'Evêque d'Angers à la tribune parlementaire.

A ces 29 volumes, il faut ajouter : *La Vie chrétienne* (1 volume) ; *Conférences sur la Divinité de Jésus-Christ* (1 volume) ; *La Révolution Française à propos du Centenaire de 1889* (1 volume).

Le député

Les catholiques voulaient être représentés à la Chambre des Députés par un défenseur autorisé des intérêts de la religion et du pays.

En 1871, Monseigneur l'Evêque d'Angers faillit être élu avec 68,358 voix ; le 6 juin 1880, les fidèles et vaillants Bretons l'élurent avec une imposante majorité.

On sait quel rôle Mgr Freppel a joué dans les débats de la Chambre des Députés, et l'on a peine à comprendre comment son activité pouvait suffire à de pareils travaux. Son mandat, qui l'amène au Palais-Bourbon, et qu'il remplit avec une conscience et une ardeur admirables, ne lui faisait pas négliger son diocèse dont les moindres soins étaient toujours réglés par lui-même.

Mgr Freppel offrait donc le rare assemblage des plus nobles qualités et des dons de l'esprit les plus précieux, joints à une force corporelle peu commune, indispensable à un si grand et si incessant labeur.

On peut dire que, soit qu'on l'envisage comme pasteur de son troupeau, comme prédicateur éloquent ou comme orateur convaincant — s'il était toujours écouté de bonne foi — comme théologien et homme de science, comme patriote ardent et dévoué, comme homme politique éclairé, Mgr Freppel a mérité toujours la plus grande admiration de tous les gens de cœur, de tous les esprits sincères.

Discours Politiques

Mgr Freppel était constamment sur la brèche, large ouverte, il tenait tête à l'armée de sophistes et de sectaires qui font le siège de l'Eglise et de la société française. Pas une question religieuse n'a été soulevée sans qu'il ait pris la parole. On pourrait dire pas une question sociale. Les titres seuls des discours qu'il a prononcés sur des sujets très divers, à des dates souvent très rapprochées,

avec une connaissance toujours exacte du sujet, montrent la prodigieuse activité du prélat. Voici cette liste, de juillet 1880 à novembre 1883 : elle étonnera peut-être ceux mêmes qui ont suivi de près les débats de la Chambre.

2 juillet 1880, interpellation sur l'expulsion des P. Jésuites. — 13 juillet ; discours contre la gratuité de l'enseignement primaire. — 18 novembre ; contre la suppression de l'immovibilité de la magistrature. — 9 décembre ; contre un amendement tendant à grever les communautés religieuses de nouveaux impôts. — 11 décembre ; sur le même sujet. — 14 décembre ; contre l'obligation légale de l'enseignement primaire. — 21 décembre ; contre la laïcisation de l'enseignement primaire. — 23 janvier 1881 ; sur le même sujet. — 12 février ; contre une proposition tendant à retirer à des congrégations religieuses, qui les occupent, divers immeubles appartenant à la ville de Paris ou à l'Etat. — 17 février ; contre la liberté illimitée de la presse. — 5 mars ; contre la prise en considération d'une proposition ayant pour objet de supprimer les Chapelains de Sainte-Geneviève et d'enlever l'église au culte. — 7 mars ; contre la promiscuité des cimetières. — 15 mars ; sur le transport gratuit par les messageries maritimes des missionnaires et religieuses. — 5 avril ; à propos d'une circulaire adressée aux supérieurs des séminaires pendant la guerre de 1870. — 7 avril ; contre le projet de loi tendant à assujettir les élèves ecclésiastiques au service militaire. — 27 mai ; sur le même sujet. — 28 mai ; pour demander que l'exemption du service militaire soit étendue des instituteurs de l'Etat aux membres de l'enseignement libre. — 25 juin ; contre la suppression du crédit pour les bourses des séminaires. — 27 juillet ; en réponse aux attaques de M. Périn contre les missionnaires. — 9 juillet ; contre la suppression de l'aumônerie de l'école normale supérieure. — 19 juillet ; contre une proposition tendant à supprimer les chapelains de l'église Sainte-Geneviève et à enlever l'église au culte. — 24 novembre ; sur les droits du clergé en matière électorale. — 28 novembre ; sur le même sujet. — 26 janvier 1882 ; contre la suppression des prières publiques. — 31 janvier ; sur les enterrements civils. — 7 mars ; contre la prise en considération de M. Boyssel, tendant à l'abrogation du Concordat. — 18 mars ; sur le monopole des inhumations accordé aux fabriques et consistoires. — 27 mars ; sur la seconde expulsion des Bénédictins de Solesme. — 6 mai ; sur les enterrements civils. — 15 mai ; contre la sécularisation des biens des communautés religieuses, fabriques, séminaires et consistoires. — 22 mai ; sur l'enseignement secondaire. — 25 mai ; sur le même sujet. — 27 mai ; sur le même sujet. — 13 juin ; contre le rétablissement du divorce. — 22 juin ; sur le serment en justice. — 24 juin ; sur le même sujet. — 27 juin ; sur les enterrements civils. — 10 juillet ; sur l'enseignement secondaire. — 12 juillet ; sur le même sujet. — 11 novembre ; sur le budget des cultes. — 13 novembre ; sur les traitements des archevêques et évêques ; sur les retenues partielles ou totales du traitement des desservants ; contre la suppression des bourses des séminaires. — 16 novembre ;

sur le chapitre du budget accordant des secours à divers établissements religieux. — 5 décembre; contre la suppression des aumôniers dans les écoles normales. — 10 février 1883; contre l'inéligibilité des ministres du culte aux fonctions municipales. — 13 février; contre la soumission aux municipalités des comptes des fabriques. 17 février; protestation contre le projet de loi permettant au gouvernement d'expulser du territoire les membres des familles ayant régné en France. — 27 février; discours sur le monopole des pompes funèbres. — 1^{er} mars; pour demander que des secours soient accordés aux fabriques par les communes, en cas d'insuffisance constatée de ressources indispensables. — 5 juin; sur l'immovibilité de la magistrature. — 7 juin; sur la troisième expédition contre Solesmes. — 7 juillet; contre le projet de loi accordant aux Conseils municipaux le droit de donner leur avis sur les budgets des fabriques. — 27 octobre; contre le projet de loi tendant à attribuer aux maires le droit de disposer des clefs et des cloches des églises. — 29 octobre; sur le monopole des pompes funèbres. — 5 novembre; sur les indemnités de logement dues aux curés et desservants. — 8 novembre; contre la proposition de M. Paul Bert, tendant à la désaffectation par les communes des immeubles affectés à des services ecclésiastiques. — 12 novembre; sur la liberté des inhumations. — 15 novembre; sur le choix des livres dans les Ecoles primaires. — 22 novembre; sur la qualification inexacte des fonctionnaires, appliquée aux évêques. — 23 novembre; contre la réduction du traitement de l'archevêque de Paris et la suppression des bourses des Séminaires.

En outre, depuis l'année 1883, le député de la troisième circonscription de Brest a prononcé devant la Chambre plus de cent cinquante discours sur les expéditions du Tonkin et de Madagascar, les questions ouvrières, les laïcisations, l'enseignement primaire, les conseils départementaux, le recrutement de l'armée, l'immunité des élèves ecclésiastiques, la question d'Égypte, la loi du divorce, la suppression du Concordat et du budget des cultes, le traitement des vicaires et des chanoines, les bourses des séminaires, les aumôniers militaires, les mensues épiscopales, les Facultés de Théologie de l'Etat, les récidivistes, les traités de Hué et de Tien-Tsin, le budget de l'instruction publique, la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève, l'amnistie, la liberté des funérailles, la crémation des corps, la neutralité scolaire, les funérailles de Paul Bert, le domaine colonial de la France, le surmenage et l'abus de la réglementation dans les écoles, le traitement des instituteurs congréganistes, l'aumônerie dans les prisons, la caisse de prévoyance pour les ouvriers mineurs, les îles Tubuai, l'île de Pâques et l'archipel des Cook, la mort de M. Chevreul, le duel, l'émigration vers la République Argentine, la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée, l'ambassade du Vatican, etc., etc.

(A suivre).